

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DE LA  
DORDOGNE

MAIRIE de LIMEUIL



Les Plus  
Beaux Villages  
de France®

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026



Nombre de conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil vingt-six le 28 avril  
Présents : 10 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL  
Votants : 11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la  
présidence de Monsieur BOISVERT Renaud, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : le 23/04/2026

**PRESENTS** : BOISVERT Renaud – LABROUSSE Jean-Michel –MIFSUD Maryline -BUSO Brigitte –  
BARREAUX MINETTI Sophie - BORGES Frédéric – MCKENZIE Jayne - HERVÉ Jean-Baptiste  
CHANTEGREIL Florian

**ABSENTS** : LEURS Aurélien est arrivé à 20h50  
REIJNEN Monique a donné procuration à Aurélien LEURS

**Secrétaire de séance** : Jayne MCKENZIE

Début de séance 20h00

Il est constaté que la condition de quorum est remplie

## 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 2 – Vote du taux d'imposition des taxes locales directes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit se prononcer sur le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026. Pour rappel le taux d'imposition pour 2025 était le suivant :

Taxe foncière (bâti) : 39,78 %  
Taxe foncière (non bâti) : 71,50 %  
Taxe habitation (THs) : 13,10 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

### 3 – Subvention aux associations :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions attribuées habituellement aux diverses associations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide pour l'année 2026 d'attribuer à :

Associations	Montants	Vote
Football-Club Limeuil	1 500,00 €	9 voix Pour
La Boule du Confluent	150.00 €	9 voix Pour
Amicale Laïque du RPI	250.00 €	9 voix Pour
Les Anciens des Plus Beaux Villages de France	300.00 €	9 voix Pour
Potiers en Périgord	1 000.00 €	9 voix Pour
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Bugue	150.00 €	9 voix Pour
Anciens Combattants	50.00 €	9 voix Pour
Amicale de chasse	80.00 €	9 voix Pour
Rives d'Art	1 000.00 €	9 voix Pour
Restos du cœur (en denrées alimentaires et produits d'entretien)	350.00 €	9 voix Pour
Musique en Périgord	750.00 €	9 voix Pour
Donneurs de Sang (Monsieur Jean-Michel LABROUSSE, Président de l'association ne prend pas part au vote)	100.00 €	8 voix Pour
BRIKABRAK Point Org	400.00 €	9 voix Pour
ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance	50.00 €	9 voix Pour

### 4 - Demande de subvention pour un séjour pédagogique, culturel et linguistique :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du Collège LEROI-GOURHAN du Bugue dans lequel il sollicite une subvention pour un séjour pédagogique, linguistique et culturel qui est organisé en Espagne.

2 enfants de la commune qui sont scolarisés au Collège LEROI-GOURHAN vont participer à ce voyage, BERTRAND Briséis et LAFON Louis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100,00 par enfant directement aux familles concernées.

### 5 – Demande de subvention qualification championnat de France d'équitation :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Zoé MALLEMOUCHE dans lequel elle mentionne qu'elle pratique l'équitation. Cette année elle est qualifiée pour le championnat de France à Lamotte-Breuvon. Le coût pour participer à ce championnat est très élevé, elle sollicite la commune pour prétendre à une éventuelle subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100,00 à la famille de Zoé MALLEMOUCHE.

## **6 – Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l’ATD 24 :**

Vu l’article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d’une Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l’Assemblée Générale constitutive de l’ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l’ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l’ATD 24 approuvés lors de l’Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2026,

Considérant que la collectivité a adhéré à l’ATD 24 par délibération en date du 14/03/2023.

Monsieur le Maire informe le conseil que l’ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l’objet de l’ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L’adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,
- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l’ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, après en avoir délibéré et compte tenu de l’intérêt pour la collectivité :

APPROUVE les nouveaux statuts de l’ATD 24,

PREND ACTE ET CONFIRME les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l’ATD 24 :

Représentant Titulaire : Monsieur BOISVERT Renaud, Maire.

Représentant Suppléant : Monsieur LABROUSSE Jean - Michel, Adjoint

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l’ATD24.

## **7 – Nomination des délégués au Grand Site de France de la Vallée de la Vézère :**

Monsieur le Maire indique qu’il est demandé aux municipalités, par courrier de M. Philippe LAGARDE, Président du Conseil des Collectivités Locales du Grand Site de France Vallée de la Vézère, en date du 3 avril 2026, de nommer deux élus délégués titulaires représentant la commune au sein de ce même Conseil des Collectivités Locales du GSFVV.

Il est rappelé que le prochain programme d’actions du Grand Site de France Vallée de la Vézère sera décliné entre 2026 et 2034 et permettra de garder une ambition forte autour d’enjeux transversaux pour garantir un territoire vivant, attractif et résilient, valorisant ses patrimoines, ses ressources locales, ses savoir-faire et son identité

paysagère exceptionnelle. À la suite de la constitution du Conseil, et selon les projets engagés au cours des huit prochaines années, des référents par thématique (Transition, Tourisme, Pierre-sèche, Forêt, Architecture-Patrimoine, Agriculture, Milieux naturels-Biodiversité...) pourront être définis.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

#### **DÉCIDE :**

Sont nommés élus délégués titulaires représentant la commune de Limeuil au sein du Conseil des Collectivités Locales du Grand Site de France Vallée de la Vézère :

- BOISVERT Renaud
- CHANTEGREIL Florian
- MIFSUD Maryline suppléante

### **8– Proposition de 24 noms pour la commission communale des impôts directs :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Elle a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscales. Cette commission est composée du maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Il est nécessaire de proposer 24 noms à Monsieur le Directeur Départemental des Finances qui va en retenir 12.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, propose les 24 noms ci-dessous, à savoir :

LAFON Gérard	AMAGAT Eric
GUINET Nathalie	BOUYRAT Frédéric
DHESDIN Christophe	GENESTE Lucette
MARTY François	MAGAT Jean Francis
MACKENZIE PEERS Dinah	MALLEMOUCHE Laurent
HULOT Nicole	AMPOULANGE Annie
TRICOT Liliane	RICHARD Dominique
HERVÉ Jean-Claude	LECOURT Béatrice
CLÉMENT Cannelle	TALLET Gilles
DARNET Danièle	DELMARÈS Sophie
MARIN Francis	PRÉVOT Nicole
MAILLET Régis	CHATIN Valérie

### **9– Vote du budget primitif 2026 :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2026 de la commune comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
937 388,62 €	937 388,62 €	923 886,95 €	923 886,95 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants adopte le budget primitif 2026 de la commune.

La séance est levée à 22h22

La secrétaire de séance,  
MCKENZIE Jayne

Le Maire,  
BOISVERT Renaud

